

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

### Rappel des évènements marquants de l'exercice 2023

#### RECETTES / DEPENSES

**Budget principal** : les recettes et dépenses réelles de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2023 : 5 013 593,87 €
- En dépenses de fonctionnement 2023 : 4 521 364,57 €
  
- En recettes d'investissement 2023 : 3 497 856,82 €
- En dépenses d'investissement 2023 : 1 070 278,27 €

**Budget « parcs de stationnement »** : les recettes et dépenses réelles de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2023 : 656 101,47 €
- En dépenses de fonctionnement 2023 : 533 611,00 €
  
- En recettes d'investissement 2023 : 245 080,98 €
- En dépenses d'investissement 2023 : 22 861,33 €

**Budget « port de plaisance »** : les recettes et dépenses réelles de l'exercice budgétaire sont :

- En recettes de fonctionnement 2023 : 580 199,67 €
- En dépenses de fonctionnement 2023 : 653 116,37 €
  
- En recettes d'investissement 2023 : 318 574,71 €
- En dépenses d'investissement 2023 : 226 978,51 €

A noter pour l'exercice 2023 que divers projets ont été concrétisés :

- Réhabilitation d'un bien communal afin d'y créer une boulangerie
- Réalisation d'un parking 2 roues et d'un dépose-minute
- Acquisition d'un Columbarium
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques

La Commune a également engagé les frais des études pour réaliser des travaux chemin des Mottes en lien avec Thonon Agglomération et le Syane ainsi que pour le projet de réhabilitation de la Mairie. Ces travaux se réaliseront en 2024 et 2025.

La Commune a perçu le montant de la vente du terrain « des Rossets » (2 800 000€).

Au niveau du personnel l'année 2023 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale.

## Présentation du budget prévisionnel 2024

### **BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT**

#### **Dépenses**

##### **I. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les dépenses prévues pour l'année 2024 s'élèvent à 676 350 € ce qui représente une augmentation de 6,24 % par rapport au budget prévu en 2023.

##### **II. Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les dépenses de personnels se divisent en plusieurs composantes : la rémunération brute, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Pour l'année 2024, les charges de personnel s'élèvent à 930 000 €, ce qui représente environ 40,48 % du total des dépenses de fonctionnement de la commune. Un renfort de personnel au sein des services techniques et du services des parcs de stationnement est prévu.

Pour information, sont intégrées dans ce chapitre les charges liées à l'action sociale (Garantie salaire, CNAS) pour un montant de 8 000 €.

##### **III. Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Le montant alloué aux indemnités des élus (article 6531) représente 65 000 €.

La somme versée au CCAS d'Yvoire pour 2024 correspond au montant de 20 000 €.

Les participations obligatoires (Syane + SIVU Excenevex-Yvoire) s'élèvent à la somme de 320 000 €

Le montant prévisionnel qui devrait être versé aux associations en 2024 s'élève à 50 000 €, dont environ 15 000 € alloués à l'Association Léman Initiative Emploi Nature (LIEN), afin de promouvoir les actions d'insertion sociales et professionnelles des salariés en chantier d'insertion.

Le montant des admissions en non-valeurs est estimé à 1 000 €.

##### **IV. Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67)**

Il est prévu d'allouer 2 000 € à l'article 673 – Titres annulés.

##### **V. Le virement à la section d'investissement (023)**

Afin d'équilibrer le budget, il a été décidé d'inscrire la somme de 136 345,70 € au chapitre 023-virement à la section d'investissement.

## Recettes

### VI. Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

A ce chapitre, le montant des recettes s'élève à 588 400 €, réparti de la manière suivante :

- Concession dans le cimetière (2 000 €)
- Droits de stationnement et de location du domaine public (12 400 €)
- Forfait post stationnement (12 000 €)
- Locations (13 000 €)
- Remboursement des frais de personnel des budgets annexes port et parking (189 000 €)
- Remboursement des frais de personnel du SIVU (10 000 €)
- Remboursement des frais des budgets annexes (350 000 €)

### VII. Fiscalité locale (chapitre 731)

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le montant total des recettes prévisionnel 2023, au titre de la fiscalité directe locale est de 744 012 €.

Le montant estimé pour les autres produits de ce chapitre (taxes de séjour, taxe électricité...) est de 61 300 €.

### VIII. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits issus de la fiscalité reversée par l'EPCI pour l'exercice 2024 sont estimés à :

- Attribution de compensation : 20 000 €
- Fonds départemental des DMTO : 91 088 €
- FNGIR : 756 €

### Les dotations et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 80 000 € pour l'année 2024 ce qui correspond à une baisse de 6,35 % par rapport à l'année 2020.

La dotation de solidarité rurale est estimée à 15 000 € en 2024, en augmentation de 19,10 % par rapport à l'année 2020.

Le montant du FCTVA représente 3 600 €.

La part de compensation au titre des exonérations des taxes foncières bâties et non bâties est estimée à 800,00 € pour 2024.

La part des fonds frontaliers est estimée à 280 000 € pour 2024.

### Les produits de gestion courante (chapitre 75)

Le montant des recettes de loyers (garage souterrain et logements « les Cygnes ») est estimé à 55 000,00 € pour 2024.

## **BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT**

### **Dépenses / Recettes**

#### **IX. Les investissements mobiliers et immobiliers programmés (chapitre 20, 21, 23)**

##### **Budget principal :**

Pour cette année 2024, les projets sont les suivants :

- Travaux Chemin des Mottes = 550 000 €
- Réhabilitation de la Mairie = 1 300 000 €
- Théâtre de Verdure = 623 500 €
- Aménagement carrefour des Rossets = 450 000 €
- Acquisitions locaux médicaux = 550 000 €

S'agissant des différents projets cités, des subventions ont été alloués pour un montant de 750 000 €. Des dossiers de demande de subventions sont encore en cours d'instruction.

Les écritures d'amortissement représentent 23 735,79€.

## **BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement prévu pour l'année 2024 s'élève à 790 100 € ce qui représente une augmentation de 12,87% par rapport à 2023.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant est de 759 670,65 €.

## **BUDGET PORT DE PLAISANCE**

Le budget de fonctionnement prévu pour l'année 2024 s'élève à 745 279,49 €, ce qui représente une baisse de 22,26 % par rapport à 2023.

En ce qui concerne la section d'investissement, le montant est de 756 618,53 €.

Pour cette année 2024, des travaux sont prévus au débarcadère.

#### **X. Endettement pluriannuel**

Le terme de l'endettement pour l'ensemble des budgets de la commune est à la date de 2039.

**Affiché le 18/04/2024**